

## 3.3.

Résolutions des régions

### Projet de résolution pour la région Europe

**Proposé par:** Bureau exécutif  
**Langue originale:** Anglais

**Le 6<sup>e</sup> Congrès mondial de l'Internationale de l'Éducation (IE), réuni au Cap (Afrique du Sud), du 22 au 26 juillet 2011**

#### Contexte

1. Considérant que de nombreux gouvernements nationaux d'Europe proposent ou mettent en œuvre des réductions drastiques des financements consacrées à l'éducation et présentent ces mesures d'austérité comme une conséquence de la crise économique et financière mondiale qui a débuté en 2007, alors que d'autres reconnaissent l'importance d'investir dans l'éducation en réponse à la crise,
2. Considérant que la crise actuelle est le résultat d'une réglementation inadéquate des marchés financiers et du comportement irresponsable des institutions financières,
3. Considérant que les politiques d'austérité préconisées par les gouvernements européens vont entraver la croissance de l'emploi,
4. Considérant que le bien-être de nos sociétés est mis à mal, d'une part par une forte concentration d'argent se trouvant dans les mains de quelques acteurs privés et d'autre part par la pauvreté des budgets publics;
5. Considérant que la réduction des budgets alloués à l'éducation affectera la qualité et l'accessibilité des services d'éducation à tous les niveaux,
6. Considérant que, à court et moyen terme, les systèmes d'éducation de toute l'Europe connaîtront des pénuries considérables de main-d'œuvre, essentiellement dues au grand nombre d'éducateurs atteignant l'âge de la retraite et à l'échec des gouvernements à mettre en place des programmes efficaces de recrutement,
7. Constatant que l'éducation est un droit fondamental et universel et un bien public dont les objectifs premiers sont le développement du potentiel de l'individu, le renforcement de la cohésion sociale et l'épanouissement personnel,
8. Constatant que des investissements et un soutien massifs à l'ensemble de l'éducation – éducation de la petite enfance, enseignement primaire et secondaire, enseignement et formation professionnels, apprentissage tout au long de la vie, enseignement supérieur et recherche – sont largement reconnus comme une priorité essentielle pour la viabilité d'une société de la connaissance dans l'Europe postindustrielle,
9. Constatant que l'éducateur, l'enseignant, le formateur, le professeur et le chercheur jouent un rôle crucial dans système éducatif,
10. Constatant que les conditions de travail de l'éducateur, comme un salaire attractif, l'accès à un régime de retraite sûr et équitable, des possibilités de développement professionnel continu, un nombre raisonnable d'élèves par classe, des systèmes de protection de la santé et de la sécurité

- 56 pour faire face au stress lié au travail et à la violence et au harcèlement sur le lieu de travail, sont  
57 des conditions préalables essentielles,  
58
- 59 11. Constatant que l'égalité de traitement de tous les éducateurs, indépendamment de leur âge, de  
60 leur genre, de leur origine ethnique, de leur handicap, de leur orientation sexuelle, de leurs  
61 convictions et de leurs engagements religieux et politiques, devrait être reconnue comme une  
62 norme non négociable,  
63
- 64 12. Vu les caractéristiques uniques de la région Europe en termes d'institutions et de structures  
65 supranationales et leurs politiques, qu'il s'agisse du Conseil de l'Europe, de l'Union européenne,  
66 de l'Association européenne de libre-échange, de l'Espace économique européen, de la zone  
67 euro, de l'espace Schengen ou de l'Union douanière européenne, qui ont un impact considérable  
68 sur la vie quotidienne des citoyens européens et sur les systèmes éducatifs en Europe,  
69
- 70 13. Vu, en particulier, le caractère unique de l'Union européenne, qui consacre dans son traité la  
71 Charte des droits fondamentaux, la possibilité pour les partenaires sociaux de participer à  
72 l'élaboration de la législation et la compétence pour contribuer *«au développement d'une  
73 éducation de qualité en encourageant la coopération entre États membres et, si nécessaire, en  
74 appuyant et en complétant leur action tout en respectant pleinement la responsabilité des États  
75 membres pour le contenu de l'enseignement et l'organisation du système éducatif ainsi que leur  
76 diversité culturelle et linguistique»*,  
77
- 78 14. Vu les politiques européennes et de l'UE actuelles en matière d'éducation, qu'il s'agisse du  
79 processus de Bologne pour l'enseignement supérieur et la recherche, du processus de  
80 Copenhague pour l'enseignement et la formation professionnels, du programme d'apprentissage  
81 tout au long de la vie, de la méthode ouverte de coordination et de son processus européen  
82 connexe d'évaluation comparative, qui ont des répercussions majeures sur les systèmes éducatifs  
83 nationaux,  
84
- 85 15. Vu la pression croissante pour trouver des sources alternatives de financement, en particulier  
86 dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, et la demande de modernisation  
87 et de changement d'approche de la gestion de l'éducation qui conduit à une commercialisation et  
88 à une marchandisation de ce secteur,  
89

## 90 **Action**

### 91 **Le 6<sup>e</sup> Congrès mondial de l'Internationale de l'Éducation (IE),**

- 92
- 93
- 94 1. invite instamment les gouvernements européens à maintenir et à augmenter le niveau des  
95 investissements publics dans l'éducation, à tous les niveaux, et à défendre l'éducation en tant  
96 que service public,  
97
- 98 2. appelle les gouvernements nationaux et les organisations d'employeurs d'Europe à recruter  
99 davantage d'enseignants hautement qualifiés à tous les niveaux de l'enseignement,  
100
- 101 3. appelle les gouvernements nationaux et les organisations d'employeurs d'Europe à collaborer  
102 avec le mouvement des syndicats d'enseignants par le dialogue social et la négociation collective  
103 afin de parvenir à de meilleures conditions de travail et à l'égalité de traitement de tous les  
104 travailleurs de l'éducation dans les termes énoncés aux points 9 et 10 de la présente résolution,  
105
- 106 4. appelle les décideurs européens et nationaux à adopter et à mettre en œuvre des politiques  
107 appropriées afin de développer des systèmes éducatifs efficaces, de qualité, équitables et  
108 durables à tous les niveaux de l'enseignement en Europe, en tenant compte de l'égalité et de  
109 l'équilibre entre les hommes et les femmes,  
110
- 111 5. exige que les institutions européennes et les gouvernements nationaux prévoient, pour la mise  
112 en œuvre des politiques et processus européens décrits au point 13 de la présente résolution,

- 113 des investissements publics adéquats pour la participation pleine et entière des parties prenantes  
114 de l'éducation et pour la responsabilité publique à toutes les étapes des processus,  
115
- 116 6. appelle les gouvernements à changer les politiques économiques et fiscales en termes de  
117 distribution du PNB ;  
118
- 119 7. exige que les gouvernements européens appliquent des mesures fiscales justes et progressives  
120 pour trouver les recettes supplémentaires nécessaires à l'augmentation des investissements dans  
121 l'éducation afin d'offrir une éducation de qualité pour tous et d'éviter la privatisation et la  
122 commercialisation des services éducatifs,  
123
- 124 8. donne mandat à l'IE et au CSEE-Région Europe pour promouvoir et défendre vigoureusement les  
125 principes énoncés dans la présente résolution et pour soutenir les actions des affiliés dans leurs  
126 efforts et leurs combats nationaux, ainsi qu'au niveau international dans toute l'Europe.